

Paysages de nos **Villes et Villages Fleuris**

DOSSIER D'INSCRIPTION

2025



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Démarche départementale "Paysages de nos Villes et Villages Fleuris"

La démarche départementale accompagne les communes dans leurs actions d'amélioration de la qualité de vie à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Pourquoi intégrer la démarche départementale Paysages de nos Villes et Villages Fleuris ?

- Pour améliorer la qualité de vie des habitants
- Pour renforcer l'image et l'accueil des visiteurs
- Pour développer l'économie locale
- Pour favoriser la cohésion sociale
- Pour ensuite pouvoir être présenté au jury régional pour l'obtention de la 1^{ère} fleur du label "Villes et Villages Fleuris".

Cette démarche de **valorisation du patrimoine paysager et du cadre de vie** est la 1^{ère} étape pour accéder à la labellisation Villes et Villages Fleuris.

Il ne s'agit ni d'un label, ni d'un concours mais plutôt d'une démarche d'accompagnement et de progression permettant de situer la commune avant sa présentation au label "Villes et Villages Fleuris".

Il s'agit d'une démarche **volontaire** et **gratuite**.

Comment cela se passe-t-il ?

Vous vous inscrivez auprès de Sarthe Tourisme qui se déplacera sur votre commune avec des professionnels pour voir avec vous les critères de la démarche et sa mise en place sur le terrain.

À l'issue de la visite, la commune sera récompensée sous forme de pétales, allant de 1 à 5 pétales.

Dès que la commune obtient 5 pétales, elle pourra être présentée au jury régional l'année suivante pour candidater à la 1^{ère} fleur.

Chiffres clés

Le département compte une soixantaine de communes labellisées de 1 à 4 fleurs. Chaque année, Sarthe Tourisme et le CAUE accompagnent une vingtaine de communes dans la démarche départementale "Paysages de nos Villes et Villages Fleuris" pour accéder à la première fleur du label national.

Pour plus de renseignements concernant la démarche départementale, vous pouvez contacter Sarthe Tourisme.

Votre contact :

Bertille LETOUBLON
Chargée de développement
Animatrice départementale de la démarche Villes et Villages Fleuris
b.letoublon@sarhetourisme.com
07 60 95 89 77

Calendrier de la démarche

Avril/Mai

Réception du bulletin d'inscription -
à retourner avant fin mai

Fin Mai/début Juin

Réception par e-mail des circuits
de visites avec dates de visites

Fin Juin/début Juillet

Visite de la commission technique
dans les communes

Septembre

Délibération pour le palmarès

Novembre

Remise des prix « Paysages de nos Villes
et Villages Fleuris »

Fiche de candidature

Mairie

Nom de la commune :
Adresse :
Code Postal :
Tél : Courriel :
Nom du maire :
Nom du maire-adjoint en charge des espaces verts :
Nom du responsable des espaces verts :
Tél. : Portable : Courriel :

Informations générales

Population (dernier recensement INSEE) :
Surface du territoire communal :
La commune était-elle inscrite à la démarche départementale en 2024 ? : Oui Non

Objectifs

Description des principaux objectifs de la démarche (amélioration de l'accueil, développement touristique, qualité de vie...) :
.....
.....

Stratégie

La démarche de valorisation (description sommaire du projet de valorisation du territoire municipal) :
.....
.....

Moyens

- Budget consacré au fleurissement et aux aménagements paysagers :
- Nombre de personnes employées au service des espaces verts (le cas échéant) :
- Le personnel technique bénéficie-t-il de formations ? Oui Non
- Participation des bénévoles : Oui Non

Gestion

- La commune a-t-elle élaboré un plan de gestion des espaces verts ? Oui Non
- Un plan de désherbage ? Oui Non
- Un plan de gestion du patrimoine arboré ? Oui Non

Communication et animation

- La commune organise-t-elle des événements sur la thématique du végétal ? Oui Non
- La commune organise-t-elle un concours des Maisons Fleuries ? Oui Non
- La commune communique-t-elle sur son patrimoine paysager ? Oui Non
- Si oui, de quelle manière ?
.....
.....

Fait à Le

Les renseignements contenus dans ce dossier sont à l'usage exclusif des organisateurs du label Villes et Villages Fleuris.

Fiche de candidature à remplir et à retourner avant le 18 mai 2025 à :
Contact : **Bertille Letoublon / b.letoublon@sarthetourisme.com**